

Modalités d'accueil et d'organisation des mini-camps

S'appuyant sur le protocole mis en place par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, vous trouverez ci-dessous les consignes qui seront appliquées dans l'ensemble de nos séjours avec hébergement. Bien sûr, celui-ci pourra évoluer au fil des jours suivant les directives que nous aurons.

Il nous semble important que vos enfants soient informés des mesures prises, en effet, ils ne vont pas retrouver les séjours tel qu'ils les connaissaient avant le confinement : le personnel sera masqué lors des contacts rapprochés, les grands jeux et veillées de « coopération » prendront une nouvelle forme.... Merci de nous aider en les préparant à cette nouvelle étape. Cependant, nous mettrons tout en œuvre pour que vos enfants vivent un séjour normal, éducatif et ludique.

INFORMATIONS GENERALES :

- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le séjour. En cas de symptômes ou de fièvre (sup à 38°C), l'enfant ne pourra pas être pris en charge. Il en est de même pour le personnel encadrant. *La température des enfants sera prise avant le départ ainsi que tout au long du séjour (matin et soir). Les relevés seront notés quotidiennement et disponible pour les parents qui en feront la demande (pour leur enfant) ainsi que pour les services chargés du contrôle des séjours ou médecins.*
- Les gestes barrières devront être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.
- L'ensemble des règles lié au Covid sera expliqué aux enfants dès leur arrivé sur le camp de manière simple. Beaucoup d'enfants ont déjà pris conscience de ces règles en réintégrant les écoles et périscolaire.
- Pour le groupe ados, les règles seront discutées sur place avec eux afin de répondre au protocole sanitaire tout en leur permettant de vivre la vie sociale de leur âge.
- Les camps seront limités à 20 enfants avec 3 accompagnateurs. Ceci nous permettra de fonctionner en sous-groupe de 6-7 enfants. Le protocole sanitaire du ministère préconise un effectif maximum de 15 enfants par sous-groupe.

L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES FAMILLES :

- Les familles sont invitées à respecter la distanciation physique lors du départ et du retour.
- Une désinfection des mains pour l'ensemble des mineurs et encadrants (sauf contre-indication médicale) aura lieu lors de la prise en charge avant la montée dans le véhicule.
- Les enfants de plus de 11 ans devront porter un masque pour le transport, ainsi que l'ensemble du personnel.
- Afin de limiter le nombre de personnes lors de la prise en charge, il est demandé à 1 seul parent d'accompagner les enfants dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, les autres personnes devront rester à l'écart afin de limiter les effectifs du regroupement. Nous comprenons que cette mesure puisse frustrer certains d'entre vous, mais nous devons nous adapter afin de respecter les consignes sanitaires.

LE LAVAGE DES MAINS :

Le lavage des mains est essentiel et devra être pratiqué selon les règles en vigueur.

Le lavage des mains devra être pratiqué :

- ✓ A l'arrivée et au départ de l'enfant (avec liquide hydroalcoolique).
- ✓ Avant et après le repas et le goûter : savon et eau.
- ✓ Avant et après le passage aux toilettes : savon et eau.
- ✓ Avant et après chaque activité : savon et eau ou gel hydroalcoolique si besoin.
- ✓ Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.
- ✓ Autant que de besoin lors du séjour.

LE PORT DU MASQUE :

Le matériel de protection (masques, visières et gel hydroalcoolique) sera fourni par l'organisateur. **Des masques lavables seront utilisés par l'équipe d'animation lors de contact rapproché.** Le masque sera changé régulièrement. L'utilisation de visières pourra être mise en place selon les besoins.

Les enfants de plus de 11 ans pourront être amenés à porter un masque (notamment lors du transport de début et de fin de séjour), où lors de contact extérieur.

Les lieux de vie et l'hébergement :

L'hébergement sous tente et les espaces de vie extérieurs (grange, hangar, écurie, étang, forêt) sont un gros avantage pour nous puisque la distanciation sociale s'y fait naturellement.

Entre chaque groupe, les tentes seront laissées au minimum 72 heures sans occupant à des températures montant très haut dans la journée : elles seront donc considérées comme désinfectées. Les tapis de sol seront pulvérisés et nettoyés avec du gel hydroalcoolique.

Les enfants seront hébergés en chambre individuelle dans les tentes. Pour les enfants ayant peur de dormir seul, une solution pourra être trouvée tout en gardant la distanciation nécessaire. ***Si c'est le cas de votre enfant, merci de le signaler au directeur du séjour.***

Pour le camp trappeur / pêche, l'hébergement a lieu en cabane en palette. L'aération nécessaire se fait de manière naturelle dans les cabanes. Si besoin, des tentes individuelles seront montées afin de garder la distanciation.

Santé, soins...

Le directeur du séjour est désigné référent Covid-19. Il formalise et est chargé de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 27 mai 2020 « relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans les lieux d'hébergement collectif en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19 (hors restauration et équipements annexes) ». Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19.

Il sera seul responsable des soins des enfants, il est également responsable de la mise en place de la procédure Covid. Il est chargé du relevé des températures (matin et soir) et de la bonne tenue du carnet de notation. Tout soins sera marqué dans le cahier d'infirmierie et disponible pour les parents (concernant leur enfant), personnel de l'état ou médical.

Le protocole sanitaire restera le même : « petits bobos » : soins sur place, médecin à proximité (5mn) si besoin.

Pour les autres cas, la procédure habituelle sera appliquée.

Merci d'expliquer à vos enfants de signaler tout problème de « santé », tout mal être, sans attendre. Le stress et la peur pouvant parfois pousser l'enfant à ne rien dire, surtout dans cette période de « suspicion ».

LE BRASSAGE DES ENFANTS :

L'objectif est de limiter le croisement des enfants avec d'autres groupes.

Lors du camp cheval : aucun croisement avec d'autres enfants. Le camp est basé au milieu des champs et au bord d'une forêt. Le village se trouve à 5 mn en véhicule. Pas de contact avec l'extérieur sauf cas spécifique (médecin, pharmacien, imprévu...). Les enfants qui le souhaitent pourront aller acheter des cartes postales, en petit groupe. Toutes les précautions seront alors prises afin de maintenir le protocole sanitaire.

Lors du camp trappeur / pêche : hébergement à l'écart du village au bord de la forêt. Pas de contact direct avec d'autres groupes. Nous pouvons être amené à croiser des randonneurs, mais de loin. Nous supprimons la sortie à la ferme aventure jusqu'à nouvel ordre.

Lors du camp défis aventure : nous sommes logés en petit camping familiale sur les dessus de Gérardmer. Un terrain nous est réservé à l'écart des quelques autres campeurs. Tout sera mis en place pour qu'il n'y ait pas de croisement direct (distanciation). Le protocole est validé auparavant avec le gérant du camping.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX :

Le nettoyage et la désinfection des locaux, du mobilier et du matériel sera effectué selon les règles en vigueur. Une désinfection des points de contacts importants (douches, WC, porte) sera faite entre chaque enfant. Du gel hydroalcoolique dans un pulvérisateur sera à disposition des enfants (sous la surveillance d'un adulte) pour nettoyer les surfaces si besoin.

Nous utiliserons un produit virucide répondant à la norme NF 14476 (usage réservé aux adultes).

La sécurité affective de l'enfant :

Bien que le protocole nous oblige à garder une distanciation sociale, nous apporterons une attention toute particulière aux besoins affectifs de l'enfant. Il n'est pas question pour nous de laisser un enfant pleurer ou s'isoler, de ne pas intervenir s'il a besoin d'aide sous prétexte de la distanciation sociale. Le personnel disposera de masques, de gants et visières lui permettant d'intervenir auprès de vos enfants en toute sécurité.

LE TEMPS DE RESTAURATION :

Les repas seront assurés tout en respectant les protocoles mis en place :

- ✓ Mise en place des gestes barrières.
- ✓ Séparation en sous-groupe si nécessaire.
- ✓ Désinfection du mobilier et matériel avant et après utilisation.

Communication avec les enfants :

Les parents pourront se tenir informé du déroulement du séjour en appelant le directeur du camp.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT :

Nous appliquerons le protocole prévu par le ministère, à savoir :

- ✓ Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un enfant, constaté par l'encadrement, doit conduire à son isolement dans un lieu adapté et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- ✓ La prise en charge médicale du mineur doit être organisée sans délais.
- ✓ En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs.
- ✓ Si les parents ne peuvent venir le chercher, l'organisateur doit assurer, en lien avec la famille, le retour du mineur dans le respect des prescriptions des autorités de santé.
- ✓ L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu dans un ACM.
- ✓ Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- ✓ L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- ✓ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- ✓ La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.